



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2020

### Délibération n° 07

**Date de convocation**  
28.05.2020

**Date d'affichage**  
28.05.2020

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 35

votants : 35

**Objet : Fixation de la composition et désignation des membres de la  
Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

L'an deux mil vingt, le quatre juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Madame Marie-Martine SALLES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1413-1 et L. 2121-21,

CONSIDERANT que la création d'une CCSPL est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

CONSIDERANT que le rôle de cette commission est :

- d'examiner chaque année les rapports annuels établis par les délégués ainsi que les bilans d'activité des services gérés en régie dotée de l'autonomie financière ;
- de rendre un avis sur tout projet de délégation avant que le conseil municipal ne se prononce.

CONSIDERANT que cette commission doit être composée du Maire ou de son représentant (Président de droit), et de membres issus du conseil municipal, élus dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ainsi que d'un ou plusieurs représentants d'associations locales,

CONSIDERANT que la CCSPL de Combs-la-Ville traite aujourd'hui uniquement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du marché,

CONSIDERANT que suite au scrutin du 15 mars 2020 et au renouvellement du conseil municipal, il convient de fixer la composition de la CCSPL et d'en désigner les membres,

CONSIDERANT que se sont portés candidats :

M. Gilles ALAPETITE – M. Christian GHIS – M. Jean-Michel GUILBOT – Mme Christiane LAFONT – M. Claude LUTTMANN – Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX – M. Dominique VIGNEULLE – Mme Marie-Martine SALLES – M. Gilles PRILLEUX – M. Sylvain ROUILLIER – M. Paul PELLOUX

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**FIXE** le nombre de membres de la CCSPL à 13 répartis comme suit :

- le maire ou son représentant, Président de droit,
- 11 conseillers municipaux dont 2 + 1 conseillers d'opposition
- 1 représentant d'association locale,

**PROCEDE** à l'élection des 11 conseillers municipaux

Nombre de votants : .....35  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : ...../  
Nombre de suffrages exprimés : .....35  
Majorité absolue : .....18

Ont obtenu : 35 voix

M. Gilles ALAPETITE – M. Christian GHIS – M. Jean-Michel GUILBOT – Mme Christiane LAFONT – M. Claude LUTTMANN – Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX – M. Dominique VIGNEULLE – Mme Marie-Martine SALLES – M. Gilles PRILLEUX – M. Sylvain ROUILLIER – M. Paul PELLOUX

**SONT DÉCLARÉS ÉLUS**

M. Gilles ALAPETITE – M. Christian GHIS – M. Jean-Michel GUILBOT – Mme Christiane LAFONT – M. Claude LUTTMANN – Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX – M. Dominique VIGNEULLE – Mme Marie-Martine SALLES – M. Gilles PRILLEUX – M. Sylvain ROUILLIER – M. Paul PELLOUX

**DECIDE** que l'association C@Combs siégera à la CCSPL

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision consécutive à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 04 juin 2020

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**